



VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR LA NATIONALITE FRANÇAISE

VOTRE ORIGINAL DE DÉCRET DE NATURALISATION OU DE RÉINTÉGRATION
VOUS A ÉTÉ REMIS LORS DE LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE

ATTENTION

L'original du décret est un document unique et personnel

Il est important de conserver l'original, de ne pas le plastifier ni le plier

AUCUN DUPLICATA NE POURRA VOUS ÊTRE DÉLIVRÉ

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR VOS DÉMARCHES

VOUS SOUHAITEZ :	ADRESSEZ VOUS :
Faire établir vos documents d'identité français : - La carte nationale d'identité (CNI) - Le passeport	A l'une des mairies d'arrondissement de Paris : Par internet : http://www.paris.fr Par téléphone : 39 75
Enregistrer sur le livret de famille vos enfants (issus du couple titulaire du livret) : - Enfant né en France (1) - Enfant né à l'étranger (2)	À la mairie du lieu de naissance (1) Au service central d'état civil de Nantes (2) 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09
Obtenir un acte de naissance / acte de mariage - Si vous êtes né(e) / marié(e)s en France (1) - Si vous êtes né(e) / marié(e)s à l'étranger (2)	À la mairie du lieu de naissance/ mariage (1) NB : pour Paris, auprès de n'importe quelle mairie d'arrondissement Au service central d'état civil de Nantes (2) ou démarches en ligne https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html
Faire rectifier votre décret après avoir constaté une erreur Exemple : erreur sur vos noms, prénoms ou si vos enfants mineurs résidant chez vous au moment de la signature du décret ont été oubliés	Adressez votre courrier avec les justificatifs : Ministère de l'intérieur Sous direction de l'accès à la nationalité française 12 rue Francis Le Carval 44404 REZE Cedex
Faire rectifier vos actes d'état civil délivrés par Nantes (naissance, mariage, livret de famille) après avoir constaté une erreur	Adresser votre courrier avec les justificatifs : Ministère des affaires étrangères et européennes Service central d'état civil – département exploitation 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09
Vous faire recenser pour les journées défense et citoyenneté (uniquement si vous avez entre 16 et 25 ans)	À la mairie de votre lieu de résidence

TOURNEZ LA PAGE

SVP →

MAJ : Janvier 2018

VOUS AVEZ OBTENU LA FRANCISATION DE VOTRE PRÉNOM ET/OU DE VOTRE NOM



Vous devez rectifier tous vos documents administratifs (hors diplôme)
en joignant la copie de votre décret ou de l'acte de naissance

QUELS DOCUMENTS :	À QUI S'ADRESSER :
Actes d'état civil déjà enregistrés dans une mairie française Cas les plus fréquents : • acte(s) de naissance d'enfant(s) né(e)(s) en France, • acte de mariage célébré en France (hors consulat), • acte du/de la conjoint(e) si celui/celle-ci est né(e) en France	Procureur de la République du lieu de délivrance de l'acte
Actes enregistrés à Nantes • enfants majeur(e)s • conjoint(e) • parents nés à l'étranger et déjà naturalisés	Monsieur le Procureur de la République Près du Tribunal de Grande Instance Etat civil B.P 63509 44035 NANTES Cedex
Rectification sur le livret de famille	À la mairie de votre arrondissement en conformité avec la mention du procureur portée sur l'acte
Rectification à faire auprès des différents organismes (Impôts, CAF, employeurs, sécurité sociale etc.)	Courrier type à adresser à tous les organismes Joindre la copie du décret ou de l'acte de naissance

AUTRE INFORMATION

DOUBLE NATIONALITÉ

La France accepte la double nationalité. Il vous appartient de prendre contact avec votre ambassade ou votre consulat pour vérifier que vous pourrez conserver votre nationalité d'origine en acquérant la nationalité française.

MAJ : Janvier 2018